

1- LE SITE ET LA SITUATION

► LA SITUATION

La commune d'Antony, sous-préfecture du département des Hauts-de-Seine, est située au sud de Paris (8km de la porte d'Orléans).

C'est la commune la plus au sud du département des Hauts-de-Seine, en limite des départements du Val de Marne et de l'Essonne.

Antony est limitrophe avec les communes suivantes :

- . pour l'Essonne (91) : Wissous, au sud-est ; Massy, au sud-ouest, Verrières-le-Buisson, à l'ouest
- . pour les Hauts de Seine (92) : Châtenay-Malabry, au nord-ouest ; Sceaux, au nord ; Bourg la Reine, à l'extrémité nord
- . pour le Val de Marne (94) : Fresnes, à l'est ; l'Hay-les-Roses, à l'extrémité nord-Est

La ville est au croisement d'un réseau de communication dense :

- . axes routiers et autoroutiers : RD920 (Paris-Orléans) ; A6 (Paris-Lyon) ; A10 (Paris, Orléans, Bordeaux, Poitiers) ; A86 (banlieue parisienne)
- . le RER (6 stations) : ligne B (Roissy – Saint-Rémy-les-Chevreuse), ligne C (Massy-Palaiseau – Orly et Paris-Austerlitz)
- . 9 lignes de bus RATP
- . 8 lignes Paladin
- . à proximité : de l'aéroport d'Orly (accessible en 5mn par le Val), et de la gare TGV de Massy-Palaiseau.
- . Orlyval

► LE SITE

Bordée à l'Ouest par la forêt domaniale de Verrières et au nord par le parc de Sceaux, traversée par la Bièvre (petite rivière canalisée), Antony se trouve à la limite sud de la petite couronne, juste avant les premiers plateaux agricoles qui précèdent les plaines de la Beauce.

► LA SUPERFICIE

D'une superficie de 956 hectares, le territoire est limité par :

- au nord, le parc de Sceaux et les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine,
- à l'ouest, la coulée verte et la ville de Verrières-le-Buisson et Châtenay-Malabry,
- au sud, la ville de Massy,
- à l'est, les villes de Fresnes, de Wissous et de l'Hay-les-Roses

► UNE PLACE IMPORTANTE DANS LE SUD PARISIEN

Sur le plan administratif, la commune d'Antony appartient au département des Hauts-de-Seine. Elle s'inscrit dans les limites de la région Ile-de-France.

Sous-préfecture d'un arrondissement datant de 1966 qui regroupe une population importante (380 371 habitants en 1999). La commune est le chef lieu de l'arrondissement qui regroupe 12 cantons et le même nombre de communes.

Antony est jumelée avec de nombreuses villes d'Allemagne, d'Italie, de Grande Bretagne, d'Israël, Tunisie, Etats-Unis, République Tchèque, Russie et Grèce.

La commune, limitrophe des villes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtenay-Malabry, l'Hay-les-Roses, Verrières-le-Buisson, Massy, Wissous, Fresnes présente une place stratégique puisque située au carrefour de voies de communication importantes, à proximité de Paris.

Depuis Paris, la zone urbanisée d'Antony s'intègre à la continuité bâtie. Les espaces naturels nord (parc de Sceaux) et ouest (forêt domaniale de Verrières) marquent une aération dans ce tissu dense. Au sud-est, le département de l'Essonne marque la limite petite couronne / grande couronne et amorce une ouverture vers des espaces moins denses.

Antony est au cœur de la **Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre**, composée des communes suivantes : Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Wissous et Verrières le Buisson.

Ce périmètre de la communauté d'agglomération a été arrêté par le préfet des Hauts-de-Seine le 9 juillet 2002. Depuis début 2004, Verrières-le-Buisson a été intégrée à cette Communauté d'Agglomération.

Sa vocation est de :

- 1/. Favoriser le développement économique du territoire en renforçant son attractivité, tout en améliorant le cadre et la qualité de vie,
- 2/. Favoriser l'accès aux services publics de l'ensemble de ses habitants,
- 3/. Créer des synergies, fédérer les moyens et favoriser les économies d'échelle, afin d'améliorer la cohérence et la qualité du service public
- 4/. Mettre en place une solidarité financière et fiscale en mutualisant les ressources et les charges, pour réaliser des projets communs structurants.

Antony fait également partie de plusieurs syndicats intercommunaux :

- **Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la vallée de la Bièvre** qui traite des questions liées à l'eau (gestion, rivière, milieux aquatiques), au développement des milieux naturels, de la faune et de la flore, à la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique... La région Ile-de-France, la ville de Paris, les départements des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, ainsi que plusieurs de leurs communes, et plusieurs syndicats intercommunaux liés à la vallée de la Bièvre, adhèrent à ce syndicat.
- **Syndicat intercommunal pour l'aménagement des Bassins de la Noisette (SIABN)** dont la mission consiste en la création de bassins d'orage et leur paysagement. Ce syndicat concerne les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson.
- **Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte du sud Parisien.** Ce syndicat a pour objectif la réalisation d'un espace vert avec des aménagements piétons et cyclables, le long de la voie de TGV Atlantique entre Paris et Massy. Il regroupe la région Ile-de-France, les départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine et les neuf communes directement concernées par ce projet : Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Massy, Sceaux et Verrières-le-Buisson.

- **Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).** Ce syndicat a pour objet d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, de créer et de gérer les crématoriums, et de réaliser les études d'aménagement de ces deux équipements. 70 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne adhèrent à cet organisme.
- **Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREL).** Il a la compétence d'autorité concédante des distributions publiques d'électricité et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de ces distributions publiques d'électricité. 80 communes situées en proche périphérie de Paris (incluse) adhèrent à ce syndicat.
- **Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.** Il traite les questions liées au gaz (études, décisions relatives à l'organisation du service public de distribution du gaz, ...), à l'électricité, à l'éclairage et aux télécommunications. 171 communes d'Ile-de-France font partie de ce syndicat. Elles se situent en majorité en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine, dans le Val d'Oise et dans le Val-de-Marne, et en moindre proportion en Seine et Marne, dans les Yvelines et dans l'Essonne.
- **Syndicat intercommunal de Massy-Antony pour le chauffage urbain.** Il gère les installations et les réseaux de chauffage urbain construits pour la desserte du Grand-Ensemble de Massy-Antony (également les études, la réalisation de nouvelles installations...). Ce syndicat regroupe Antony et Massy.
- **SIEP Nord Centre Essonne.**
- **Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.**

A ces structures intercommunales, s'ajoutent les liens naturels entre les villes engendrés par les divers équipements (scolaires, de santé, de loisirs, culturels,...) les transports en commun impliquant des relations étroites entre les habitants de diverses communes du sud parisien et Antony.